

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 FÉVRIER 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville : 12 février 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Linda TABTE

Membres présents : 32

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelynne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Mme Claire DURAND MOREL, M. Jean-Pierre ANGOSTO, Mme Stéphanie VELLA, Mme Lucile MOREL, M. Roger MAZANA

Membres ayant donnés pouvoir : 9

M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à M. Emmanuel MAILLET
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme Sandrine BERTHET
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à M. Jean-Pierre ANGOSTO
M. Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Mme Lucile MOREL

Membres absents: 2

M. Fatih DEMIRAY, Mme Nesrine MECHKAR

Délibération n°20260205DEL2

ACTION EDUCATIVE
Modification du périmètre scolaire

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Mesdames, Messieurs,

Par application de l'article L. 212-7 du Code de l'Éducation, la Ville fixe par délibération les périmètres scolaires et l'affectation des élèves en fonction de cette sectorisation des écoles.

La décision d'affectation s'impose aux familles par application de l'article L. 131-5 du Code de l'Éducation. La dernière sectorisation avait été définie par la délibération n° 20251002DEL6 du 2 octobre 2025.

Compte tenu de la création d'une nouvelle voie publique et de nouveaux numéros, il convient de mettre à jour cette sectorisation.

Ainsi, les enfants résidant aux numéros :

- 0 à 9999 rue Jacqueline Auriol (anciennement 1 avenue Louis Mouillard - arrêté du Maire DAU_AR20250404) se verront scolarisés à l'école Alsace Lorraine qui est l'école de secteur du 1 avenue Louis Mouillard,

- 0 à 29 impair rue Jean Lurçat (création du 29 rue Jean Lurçat anciennement 360 et 362 route de Genas - arrêté du Maire DAU_AR20251204) se verront scolarisés à l'école Pierre Cot qui est l'école de secteur du 360 et 362 route de Genas.

Cette modification entrera en application pour les inscriptions à l'école de l'année scolaire 2026-2027.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

-- **ADOPTER** le nouveau périmètre scolaire,

- **DIRE** que les périmètres tels que définis par la délibération délibération n° 20251002DEL6 sont abrogés et remplacés par les périmètres ci annexés.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD